

Tarifs communaux à compter du 01/01/2022
Délibération du CM du 24.11.2021

Cimetière : toutes les concessions sont vendues pour une durée de 30 ans	
Ancien cimetière	
Concession 2 places	121,00 €
Nouveau cimetière	
Concession 2 places	321,00 €
Caveau 2 places	2 606,00 €
concession 4 places	560,00 €
caveau 4 places	3 555,00 €
concession 6 places	701,00 €
caveau 6 places	4 385,00 €
concession columbarium	54,00 €
case columbarium	986,00 €
redevance ossuaire	330,00 €
taxe utilisation caveau commun ou provisoire	330,00 €
gravure flamme jardin du souvenir / la lettre	9,80 €

Personnel communal : valorisation échanges de services (coopération intercommunale)	
heure de travail	29,00 €
heure de travail au camion	78,50 €
heure de travail au tracto pelle	71,50 €
heure de travail au Land Rover	52,50 €
heures de travail au Berlingo	41,00 €
heure de camion sans chauffeur	49,50 €
heure de tracto sans chauffeur	42,50 €
heure de Land Rover sans chauffeur	23,50 €
heure de Berlingo	12,00 €

Stationnement - droit de place : toute occupation ne doit pas dépasser 48 heures	
le m²	2,00 €
1 ml - Foire, Brocante SAUF 1er mai	5,00 €
SAUF : 1er mai et marché biollan : la commune ne perçoit pas de droit de place	
Redevance d'occupation du domaine public (terrasse) le m2 mensuel	1,00€

Redevance de voirie : divagation des chiens ou salissure	165,00 €
---	----------

Taxe d'affouage bord de route/m3	38,00 €
Taxe d'affouage "sur pied" /lot	58,00 €